

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2014

Sous la présidence de Monsieur Bernard STEIGER, Maire

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 8

- M. Bernard STEIGER	Maire	
- M. Gérard WEGERICH	1 ^{er} Adjoint	
- M. Jean-Louis HALLER	2 ^e Adjoint	
- Mme Marie-Josée MATHIEU	3 ^e Adjointe	
- M. Romain NUCCELLI	Conseiller Municipal	
- Mlle Florence EWIG	Conseillère Municipale	absente non excusée
- M. Gilbert GIRARD	Conseiller Municipal	
- M. Raymond AST	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à B. STEIGER
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	absent non excusé
- M. Jacques WYSS	Conseiller Municipal	absent excusé
- Mme Chantal EHRET	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à G. WEGERICH
- M. Robert LUTTRINGER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à J.L. HALLER
- Mme Colette MENZER	Conseillère Municipale	
- M. Gérard STERKLEN	Conseiller Municipal	

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013
2. Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2014) présenté par
3. Forêt communale : programme de travaux – exercice 2014) M. SIMON - ONF
4. Approbation de l'état d'assiette 2015
5. Prix du bois d'affouage – exercice 2014
6. Prix des cartes de ramassage de bois mort – exercice 2014
7. Echange de terrain entre M. et Mme NUNINGER et la Commune
8. Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand – remplacement d'un permissionnaire
9. Signature d'une convention financière pour la numérisation du cadastre
10. Signature de la convention de partenariat pour l'accès au site infogéo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin
11. Point sur les dossiers en cours – Orientations budgétaires 2014
12. CirkôMarkstein : principe d'aide
13. Information sur les rythmes scolaires
14. Informations et points divers
 - A. Motion en faveur du Parc de Wesserling
 - B. Prochaine réunion

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 15.

POINT N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Suite aux explications complémentaires demandées (points 3D, 3F, 4 et 8G) et estimant que les observations faites par certains Conseillers ne sont pas consignées dans le compte-rendu, le procès-verbal est approuvé par 7 voix pour et 4 voix contre (Mme Colette MENZER, MM. Jean-Louis HALLER, Gérard STERKLEN et Robert LUTTRINGER par procuration).

POINT N° 2 – Forêt communale : état de prévision des coupes de bois – exercice 2014

M. le Maire Bernard STEIGER donne la parole à M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF, chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale. Des états détaillés sont remis à chaque Conseiller.

Il présente et commente l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2014 qui s'établit comme suit :

Volume façonné : 1 346 m³ dont 130 m³ de chauffage

- recette brute : 79 180 €
- à déduire :
 - façonnage - main d'œuvre 34 160 € }
 - débardage à l'entreprise 16 850 € } 57 152 €
 - frais divers 6 142 € }
- recette nette : 22 028 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir écouté les explications de M. SIMON et après discussion,

- **approuve** les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2014.

POINT N° 3 – Forêt communale : programme de travaux – exercice 2014

M. SIMON présente le programme des travaux et donne toutes les explications nécessaires tant en ce qui concerne les travaux d'entretien courants que les travaux neufs à réaliser en cours d'année.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le programme de travaux patrimoniaux 2014 suivant :
 - travaux d'entretien 9 030 € HT

M. Jean-Paul SIMON précise que les travaux seront réalisés au fur et à mesure des besoins, comme cela s'est pratiqué les exercices précédents, après accord préalable du Maire ou de son représentant.

POINT N° 4 – Approbation de l'état d'assiette 2015

M. Jean-Paul SIMON donne connaissance de "l'état d'assiette des coupes" établi annuellement par l'ONF qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'approbation de cet état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites.

Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2015 qui sera soumis au Conseil Municipal fin 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour les propositions figurant sur l'état d'assiette des coupes 2015.

Les conseillers(ères) intéressés(es) pour participer à un martelage peuvent s'inscrire au secrétariat de mairie.

POINT N° 5 – Prix du bois d'affouage – exercice 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit le prix du bois d'affouage pour l'exercice 2014 :
 - **180 €** le prix de la corde de bois d'affouage
 - **54 €** le prix de transport au domicile d'une corde de bois

Il est rappelé que les livraisons peuvent contenir des bois mélangés de valeur calorifique équivalente et comme en 2013, le transport sera assuré par M. Jean-Frédéric ROMINGER de Mollau.

POINT N° 6 – Prix des cartes de ramassage de bois mort – exercice 2014

A) Carte de ramassage de bois

Il est rappelé que cette carte n'autorise que le ramassage de bois mort et la circulation en forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **maintient à 15 €** le prix de la carte de ramassage de bois mort pour l'exercice 2014.

B) Exploitation de fonds de coupe

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. SIMON, à l'unanimité,

- **instaure une carte d'exploitation de fonds de coupe** qui sera facturée au forfait de 8 stères à 2 €, **soit 16 €**.

L'inscription se fera au secrétariat de mairie qui en informera le garde-forestier, M. SIMON. Celui-ci, en fonction des disponibilités, affectera les fonds de coupe.

POINT N° 7 – Echange de terrain entre M. et Mme NUNINGER et la Commune

M. Gérard WEGERICH, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée que suite à la construction de la nouvelle école et pour préserver le chemin de contournement du presbytère en direction de l'église, la Commune a fait une demande d'échange de terrain avec M. et Mme NUNINGER, propriétaires de la parcelle cadastrée AA n°76 située derrière l'Eglise.

Conformément à la visite des lieux par la commission Urbanisme en date du 18 juillet 2013, cet échange est conclu pour une surface de 86 m² pour le chemin et de 112 m² pour le terrain cédé par la Commune.

En contrepartie, M. et Mme NUNINGER s'engagent à prendre les frais de notaire à leurs charges. L'ensemble des biens est estimé à 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Gérard WEGERICH,

- **donne son accord** par 10 voix pour et 1 abstention (M. Romain NUCCELLI) pour l'échange de terrain entre M. et Mme NUNINGER et la Commune.

POINT N° 8 – Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand – remplacement d'un permissionnaire

M. le Maire Bernard STEIGER fait part au Conseil Municipal que M. Jean-Jacques EHRHARD, Président de l'association St-Hubert du Brand, sollicite le remplacement d'un permissionnaire, à savoir :

- démission de M. Christian PHILIPP, domicilié à MEIRINGEN, Suisse, Allmendstrasse 62,
- admission de M. Konrad FUHRER domicilié à COURLEVON, Suisse, Zanelle 18.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, au vu des pièces administratives présentées,

- **donne son accord** pour l'admission d'un nouveau permissionnaire en la personne de M. Konrad FUHRER en remplacement de M. Christian PHILIPP.

POINT N° 9 – Signature d'une convention financière pour la numérisation du cadastre

M. le Maire Bernard STEIGER rappelle que la Communauté de Communes, en accord avec les Communes, a confié la numérisation du cadastre des quinze communes à l'entreprise "GEODIS Géomètres Experts" basée à Caen, pour un montant de 14 861,80 € HT soit 17774,71 € TTC.

Ce projet est inscrit au programme 2012 du Contrat de Territoire de Vie et subventionné à ce titre par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 40% du montant HT.

Comme convenu lors du Bureau de la Communauté de Communes du 14 février 2012, il est proposé que le coût HT restant à charge soit partagé entre la Communauté de Communes et les quinze communes selon le plan de financement suivant :

Part Communauté de Communes : 50 % du montant HT restant à charge + TVA, soit 7 371,41 €.

Part Communes : 50% du montant HT restant à charge, soit 4 458,50 €, proratisé par commune, en fonction du nombre de parcelles qui la composent ("Part Communes" = 4458,50 € / nombre de parcelles de la Communauté de Communes X nombre total de parcelles de la commune).

Ainsi, il est proposé de signer une convention de participation financière avec chacune des communes pour le paiement de leur quote-part.

Le montant à percevoir auprès de chaque commune sera demandé au solde de l'opération par l'émission d'un titre de recette. La Commune de Husseren-Wesserling comptant 1 309 parcelles, sa participation s'élèverait à 243,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** les termes de la convention à signer entre la Communauté de Communes et la Commune ;
- **autorise** le Maire à signer ladite convention.

POINT N° 10 – Signature de la convention de partenariat pour l'accès au site infogéo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin

M. le Maire Bernard STEIGER explique que le Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'aide à la décision intégrant sous forme numérique des données géographiques statistiques et descriptives.

Il est exposé que depuis mai 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin s'est doté d'un SIG accessible au grand public via internet. Un accès sécurisé extranet est mis à la disposition des collectivités locales. Ce site permet de disposer de l'ensemble des données cartographiques constituées par le Département et ses partenaires.

La convention a pour objet :

- de définir les modalités d'échange des données entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de Communes,
- de permettre l'accès à l'ensemble des données géographiques mis à disposition sur le site Infogéo68,
- de permettre un accès sécurisé aux données cadastrales dans des conditions de sécurité et de confidentialité, en conformité avec la CNIL,
- de permettre la gestion des données géographiques par accès sécurisé à Infogéo68.

Cette convention, renouvelable annuellement tacitement, encadre l'utilisation des données par la Communauté de Communes. Elle est effectuée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de conclure une convention de mise à disposition des données SIG du Conseil Général du Haut-Rhin via Infogéo68 ;
- **approuve** les termes de la convention à conclure à cet effet ;
- **autorise** le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

POINT N° 11 – Point sur les dossiers en cours – Orientations budgétaires

M. le Maire Bernard STEIGER précise, dans un premier temps, que les budgets des prochaines années doivent envisager une nécessaire pause fiscale tout en tenant compte des impacts négatifs liés à la hausse de la TVA, à la baisse des dotations de l'Etat et des subventions des diverses collectivités (Département, Région...).

Les principaux axes à retenir sont :

1) Pour le budget principal :

- | | | |
|--|------------|-----------|
| ➤ le solde de la construction de l'école élémentaire | | 252 000 € |
| ➤ divers travaux de finition à l'école (préau, ...) | | 5 000 € |
| ➤ la réfection du toit de l'appentis de l'ancienne école | 4 500 € à | 9 000 € |
| ➤ la réfection du mur de soutènement rue du Brand | | 16 000 € |
| ➤ la réfection du mur de soutènement rue de Mitzach | 15 500 € à | 22 000 € |
| ➤ l'éclairage photovoltaïque de l'abribus rue du Brand | | 8 500 € |
| ➤ l'aménagement du cimetière | | 10 000 € |

2) Pour le budget forêt, provision de 10 000 € pour la réhabilitation de la digue du Mahrel.

3) Maintien des taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

- | | |
|---------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 11,32 % |
| - foncier bâti | 17,65 % |
| - foncier non bâti | 78,90 % |

Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- **se propose d'inscrire** ces prévisions d'investissements au Budget Primitif 2014.

POINT N° 12 – CirkôMarkstein : principe d'aide

M. le Maire Bernard STEIGER présente CirkôMarkstein, festival de cirque se déroulant chaque année sur le site du Markstein et qui a pour volonté de faire découvrir aux enfants les crêtes vosgiennes. Ce festival, qui fête ses 10 ans cette année, aura lieu du 16 juin au 4 juillet 2014.

Afin de rendre effectif cet engagement, l'association "Le Markstein, ça vous gagne" contacte l'ensemble des communes des vallées de la Thur et du Florival pour leur demander de soutenir cette 10^{ème} édition et favoriser une action culturelle locale au travers de deux actions :

- une aide à la communication en diffusant l'information auprès des habitants des communes,
- une aide financière, idéalement de 500 € pour les communes de moins de 5 000 habitants, 1 000 € pour les autres.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. le Maire Bernard STEIGER,

- **se propose d'inscrire** une somme de 150 € au prochain budget.

POINT N° 13 – Information sur les rythmes scolaires

M. le Maire Bernard STEIGER commente l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves, courant décembre 2013, concernant l'aménagement des rythmes scolaires.

Tenant compte des résultats de ce questionnaire, les nouveaux horaires pour la rentrée 2014/2015 seront les suivants :

- 4 jours ½ : ½ journée supplémentaire le mercredi matin
- horaires :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 (3 h 00 x 4 = 12 h)
de 13 h 30 à 16 h 00 (2 h 30 x 4 = 10 h)
soit un total de 22 h pour les 4 jours
nota : pause méridienne 11 h 30 à 13 h 30 soit 2 h
- mercredi de 8 h 30 à 10 h 30 soit 2 h

soit un total de 24 h pour 4 jours ½.

A noter également qu'un "accueil gratuit" est organisé par la Commune du lundi au vendredi entre 7 h 50 et 8 h 20 et que les heures d'APC (Aide Pédagogique Personnalisée) organisées par les enseignants ont également lieu de 7 h 50 à 8 h 20.

Un courrier d'information a été adressé en ce sens à l'Inspectrice de l'Education Nationale à Thann.

POINT N° 14 – DIVERS

A. Motion en faveur du Parc de Wesserling

M. le Maire Bernard STEIGER soumet aux Conseillers la signature d'une motion à envoyer au Président du Conseil Général du Haut-Rhin. Cette motion fait part de l'inquiétude face à la baisse brutale de la subvention du Conseil Général à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling.

En résumé :

« Wesserling est un site culturel et touristique majeur du Haut-Rhin qui a connu un grand développement depuis 13 ans, malgré des aides publiques décroissantes.

Une baisse trop forte et inéquitable de subvention est décidée en 2014 par le Conseil Général sans aucune concertation.

Faut-il risquer de mettre en péril un site patrimonial, pédagogique et culturel qui plaît et qui fait connaître une part de notre histoire régionale ?

Nous demandons au Conseil Général du Haut-Rhin de revoir sa décision, de se concerter avec l'association du Parc de Wesserling et de ne proposer qu'une baisse raisonnable, de 5% par exemple. »

B. Prochaine réunion

Le prochain Conseil Municipal, pour le vote du budget, aura lieu le mardi 11 mars 2014.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 23 h.